

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2020

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DASCO 117** Subvention (123 570 euros) à trois collèges au titre du budget participatif des collèges et à un collège au titre du budget participatif parisien.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi d'une subvention d'investissement à trois collèges au titre du budget participatif des collèges et à un collège au titre du budget participatif parisien ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 22 septembre 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 22 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement est attribuée aux collèges Condorcet (8ème ), G.Fauré (13e ) et G.Budé (19e ), au titre du budget participatif des collèges 2019 et à un collège G.Budé (19e) au titre du budget participatif parisien 2019 pour un montant total de 123 570 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**